Vingt-troisième année — N° 265 Janvier 1941

REVUE INTERNATIONALE de la Croix-Rouge

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

Le Comité international de la Croix-Rouge et la guerre.

Répartition du travail.

Dans le courant du mois de décembre 1940, le Comité international de la Croix-Rouge a procédé à la mise au point de la répartition de son travail à l'effet d'adapter son activité aux développements pris par la guerre durant l'année écoulée et aux expériences faites dans cette période.

Les diverses activités incombant au Comité international de la Croix-Rouge du fait de la guerre sont réparties entre les commissions suivantes :

a) Commission des prisonniers de guerre, des internés et de l'Agence.
b) Commission des secours.
c) Commission administrative.
d) Commission de la presse et de la propagande.
e) Commission de coordination.

Les activités du Comité qui ne se rapportent pas directement à la guerre continuent à être dirigées par le *Bureau* du Comité.

D'autre part, les questions juridiques et l'édition de *Revue internationale* sont du ressort de commissions distinctes.

Commission de coordination du Comité international

Protestations contre des violations alléguées de la Convention de Genève de 1929.

Le Comité international a été saisi par la Croix-Rouge hellénique et par la Croix-Rouge italienne de protestations contre des violations de la Convention de Genève qui auraient été commises.

Conformément à l'usage, ces protestations ont été transmises par le Comité international à la Croix-Rouge de la partie adverse.

Protection des intérêts des prisonniers de guerre français en Allemagne.

Dans la liste des pays chargés de protéger les intérêts allemands dans les Etats en guerre et les intérêts étrangers en Allemagne, nous avons indiqué les Etats-Unis comme chargés des intérêts français en Allemagne [1].

A la suite de nouvelles dispositions et de l'intervention de l'ambassadeur Scapini, c'est la France elle-même qui a assumé ce rôle en ce qui concerne les prisonniers de guerre.

Commission de coordination du Comité international de la Croix-Rouge.

Cette commission, qui s'est réunie pour la première fois le 26 novembre, a tenu six séances au cours du mois de décembre.

Conformément au rôle que lui réserve la nouvelle organisation du travail mentionnée ci-dessus [2], la commission a assuré une coordination aussi heureuse que possible entre les différentes branches de l'activité qui incombe aux diverses commissions.

---

[1] Voir *Revue internationale*, octobre 1940, p. 787.

[2] Voir ci-dessus, p. 1.